

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE Du 1er juillet 2012 au 30 Juin 2013

## 1- INDICATEURS TECHNIQUES :

### 1.1 - POINT DE PRELEVEMENT :

La station de pompage « Le Petit Bois » est le seul lieu de prélèvement d'eau de la commune. Le nombre d'habitants de la commune de CREYS MEPIEU s'élève à 1432 personnes plus 57 résidents saisonniers.

Le nombre de branchements est de : **708**

Relevé au 1<sup>er</sup> juillet **2012** station de pompage = **961 538 m<sup>3</sup>**

Relevé au 1<sup>er</sup> juillet **2013** station de pompage = **1 129 252 m<sup>3</sup>** -

Le nombre de m<sup>3</sup> prélevés à la station de pompage du **1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013** est de **167 714 m<sup>3</sup>** dont 117 125 m<sup>3</sup> facturés.

### 1.2 - RENDEMENT D'UN RESEAU D'EAU POTABLE

Des indicateurs techniques permettent de mesurer l'état d'un réseau d'eau potable, de deux façons bien différentes :

#### - soit on parle de pertes en pourcentage

##### a) indicateur de perte en % (rapport entre volume pompé et volume facturé)

**167 714 – 117 125 m<sup>3</sup> = 50 589 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à une perte de 30.164 %**

*Pour information du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 :*

*169 997 – 117 990 = 52 007 m<sup>3</sup> ce qui correspond à une perte de 30.593 %*

*Pour information du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011*

*192 762 - 114 337 = 78 425 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à une perte de 40.684 %*

*Pour information du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010*

*155 118 - 112.404 = 42 714 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à une perte de 27.536 %*

*Pour information du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009*

*129.333 - 89.055 = 40.278 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à une perte de 31.142 %*

##### - b) soit on calcule l'Indice Linéaire des Pertes (I.L.P) exprimé en m<sup>3</sup>/h/km (pertes calculées en fonction de la longueur du réseau)

$$\text{I.L.P} : \frac{50\,589 \text{ m}^3}{42 \times 24 \times 365} = 0.1375 \text{ m}^3/\text{h}/\text{km}$$

Une table d'indice de référence permet de classer l'état du réseau (source Agence de l'Eau)

Catégorie du réseau	Rural
Bon	< à 0.06
Acceptable	< 0.1
Médiocre	0.1 < ILP < 0.16
Mauvais	> 0.16

Comme les années précédentes, les châteaux d'eau sont vidangés une fois par an, ce qui correspond environ à environ 300 m<sup>3</sup> pompés et non facturés.

- Lors de travaux de voirie au lotissement « les Ecoux », il a été constaté qu'une importante quantité d'eau arrivait de façon anormale dans une grille du réseau d'eau pluviale. Sur demande de la commune, la SARL Bruno BORDEL est intervenue. Il a été impossible de déterminer la date exacte de début de cette fuite. Suite à cette réparation (fin septembre 2013), les quantités d'eau pompées ont fortement diminué, à savoir environ 90m<sup>3</sup>/j. La quantité d'eau pompée est depuis conforme à celle constatée jusqu'en 2010. On peut donc estimer à **32 000** m<sup>3</sup> la quantité d'eau pompée et non facturée pour la période du 01.07.2012 au 30.06.2013, ce qui expliquerait en partie la différence de 50 589 m<sup>3</sup> entre la quantité d'eau pompée et facturée.
- Au printemps 2013, l'employé communal a constaté une grosse consommation à la station de pompage sans pouvoir en expliquer la raison jusqu'à ce qu'un employé de la société PERRIN signale au service des eaux un affaissement du terrain autour du carré de prise en charge du branchement de l'usine. Réparation fuite PERRIN  
Cette fuite peut être estimée à une centaine de m<sup>3</sup>/jour sur un mois **3 000** m<sup>3</sup>.
- Grâce au service de télémaintenance installé au réservoir « les Briches », une fuite a pu être détectée. En effet, une sonde signale un niveau trop bas du réservoir sur le téléphone portable de l'employé communal. Le réservoir qui se vidait plus vite qu'il ne se remplissait, rendait impossible la distribution d'eau des hameaux de CREYS, Daleigneu, Quincieu, Pusigneu. Ce problème était lié à la construction des vestiaires du foot, où une pièce usagée avait été installée sur la nouvelle canalisation. Dans le cadre de la garantie l'entreprise PAYET est intervenue pour réparer. Dans l'urgence, l'employé communal a directement distribué l'eau du réservoir de Pusigneu pour les hameaux concernés sans utiliser le réservoir des Briches et ainsi éviter le manque d'eau.  
Cette fuite a duré une journée et est estimée à **200** m<sup>3</sup>.

Il est à noter que les principaux abonnés du Service des Eaux sont :

- commune de CREYS MEPIEU avec une consommation de 3 652 m<sup>3</sup> (3,118 % du total facturé) - (Petit stade : 647 m<sup>3</sup> – grand stade : 1070 m<sup>3</sup>).

La centrale de CREYS MALVILLE a toujours une consommation d'eau importante :

- 2007/2008 : 17 249 m<sup>3</sup>
- 2006/2007 : 27 230 m<sup>3</sup>
- 2008/2009 : 2 025 m<sup>3</sup>
- 2009/2010 : 25 230 m<sup>3</sup>
- 2010/2011 : 21 870 m<sup>3</sup>
- 2011/2012 : 37 512 m<sup>3</sup>
- 2012/2013 : 37 353 m<sup>3</sup>

Au cours de cette année, la centrale de Malville, qui réalise également des analyses sur son propre réseau a connu de nombreuses pollutions. Ceci n'a pas été sans conséquences pour la commune qui a dû faire face et répondre aux craintes des abonnés. Lors de la recherche de ces problèmes de pollution, il est apparu également un dysfonctionnement qui a nécessité une rencontre entre la municipalité, l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) et la centrale. A cette occasion, les décisions suivantes ont été prises :

- créer un accès indépendant et direct au site de prélèvement sans que les agents extérieurs n'aient à utiliser l'accès communal.
- réaliser des prélèvements par le même laboratoire (CARSO), en simultané sur le réseau de la commune et sur celui de la centrale pendant une année.

## 1.2 - INDICATEURS FINANCIERS :

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Droit fixe indépendant de la quantité d'eau :

- **20 €** par an pour tout branchement d'un diamètre inférieur à 30 mm

- **61 €** par an pour tout branchement d'un diamètre égal ou supérieur à 30 mm

Prix du m<sup>3</sup> d'eau : **0,55 € le m<sup>3</sup>**

Préservation des ressources en eau : **0,068 € le m<sup>3</sup>**

Participation redevance pollution : **0,28 € le m<sup>3</sup>** (montant déterminé par l'agence de l'eau pour l'année 2013)

Redevance modernisation des réseaux de collecte : **0,15 € m<sup>3</sup>** (montant déterminé par l'Agence de l'Eau, uniquement pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement)

### **MONTANT FORFAITAIRE POUR LES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE**

Pour faciliter le traitement des demandes de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eau usée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Décide** de fixer de la façon suivante, le montant des branchements :

Au réseau d'eau potable :

- un forfait de **2 000 €** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012

### **ECONOMIES D'EAU EN DISTRIBUTION PUBLIQUE**

#### **Rappel**

*Le décret du 27 janvier 2012, crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable pour inciter les collectivités à améliorer la gestion de leur patrimoine de réseaux d'eau et à réduire les fuites. La nouvelle réglementation demande aux collectivités d'établir un inventaire de leur patrimoine de réseaux d'ici fin 2013 et de définir un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement du réseau est inférieur au seuil minimum fixé par le décret. Si elles, ne satisfont pas à ces obligations, elles verront leur redevance de prélèvement payée à l'agence de l'eau pour l'usage « eau potable » doubler dès 2014. Dans ce contexte, l'agence de l'eau a décidé d'accompagner les collectivités dans l'effort qu'elles doivent réaliser. La municipalité a déposé au 15 juin 2012, une déclaration d'intention pour participer à l'appel de projets de l'agence de l'eau sur les économies d'eau. Une demande de subvention a été déposée à cet effet auprès de l'agence de l'eau au mois d'août 2012, la municipalité est dans l'attente d'une réponse.*

Le 18 avril 2013 – un avis pour l'étude du schéma Directeur d'alimentation en eau potable, a été affiché et mis en ligne sur le site de commune.

Date limite de remise des offres : 17 mai 2013

Par décision 16.2013 du 28 mai 2013, la société Réalités Environnement de TREVoux (01) a été retenue pour un montant de 14 890 € H.T.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a accordé une subvention de 7 445.00 € pour la réalisation de ce schéma.

### **RECETTES PERCUES DURANT LA PERIODE DE 1er JUILLET 2012 AU 30 JUIN 2013** **EAU - TAXES**

Petits compteurs 20 €		Gros compteurs 61 €		Consommation D'eau en m <sup>3</sup>	Vente de l'eau 0.55 €/m <sup>3</sup>	Préservation des ressources en eau 116692 m <sup>3</sup> à 0,068	Redevance De Pollution 2012 -94 m3 à 0,22 2013 - 116 598 m3 0.28	Redevance et modernisation des réseaux 72 902 m <sup>3</sup> à 0,15 €	Recette Perçue
Nombre	Droit Fixe €	Nombre	Droit Fixe €						
708	<b>14160</b>	8	<b>488</b>	116 692	<b>64 180,60</b>	<b>7 935,05</b>	<b>32 668,12</b>	<b>10 935,30</b>	<b>130 367,07</b>

### 1.3 - DIFFERENTES TAXES PAYEES PAR LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2012/2013

REDEVANCE DE PRELEVEMENT (Agence de l'eau) 2013 : 8 019 €

REDEVANCE DE POLLUTION et POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE : 35 701 €

#### FACTURE TYPE

#### Facture eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

Droit Fixe <30 mm	Prix pour 120 m <sup>3</sup>	Redevance des ressources en eau	Redevance de Pollution	Redevance et modernisation des réseaux	Montant Facture eau
20	66	8,16	33,60	18	145,76

Droit Fixe >30 mm	Prix pour 120 m <sup>3</sup>	Redevance des ressources en eau	Redevance de pollution	Redevance et modernisation des réseaux	Montant Facture eau
61	66	8,16	33,60	18	186,76

#### LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES

1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

#### BUDGET SERVICE DES EAUX

- 1° - mise en conformité puits captage – BEIRA ..... 11 409,84 €
- 2° - remplacement ballon anti-bélier station de pompage – ERE ..... 13 240,80 €
- 3° - barrière station de pompage – gaudimier..... 1 898,05 €
- 4° - assistance technique eau potable – VEOLIA ..... 4 668,40 €

TIPI (service de paiement des Titres par carte bancaire par internet) fonctionne depuis la facturation d'acompte de 2013. Les frais occasionnés par le nouveau mode de règlement s'élève pour 2013 à 18,07 €.

#### Admission en non-valeur

174,95 € – titre PUJOL de 2008

#### A titre d'information :

11 branchements à 2 000 € chacun – GARNIER Béatrice – lot.les jardins de Faverges

8 branchements à 2 000 € chacun – SEMCODA – 8 logements Creys

2 branchements à 2 000 € chacun - commune de CREYS MEPIEU – 2 logements Fourvière

Article 2 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 –

« Dès que le service de l'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume moyen consommé par l'abonné ..... ».

*Sept abonnés sont concernés par cette disposition. Un courrier leur a été adressé leur précisant qu'une attestation doit être fournie stipulant que la réparation a été effectuée. Dans le cas contraire, une demande de dégrèvement en cas de consommation excessive l'année prochaine ne sera pas prise en compte pas nos services:*

### **RESULTATS D'ANALYSE D'EAU**

L'eau prélevée par le laboratoire agréé CARSO, Laboratoire Santé-Environnement-Hygiène de Lyon, présente de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine (décret du 03.01.1989). Les résultats des analyses peuvent être consultés en mairie (rapport des services de l'ARS joint) et sur le site internet de la commune [www.creysmepieu.com](http://www.creysmepieu.com).

### **ETAT DES EMPRUNTS**

**Néant**

#### **Rappel pour info**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES fixe le montant du raccordement au réseau des eaux usées ainsi que le montant de la redevance d'assainissement. A titre d'information et conformément à la délibération du Syndicat de la Plaine de Faverges du 20 juin 2012, le tarif de l'assainissement pour l'année 2012/2013 est déterminé de la façon suivante :

**Un forfait de 45 € + 1.05 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée**

Fait à Creys-Mépieu, le 19 décembre 2013

Le Maire,  
Olivier BONNARD

**Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau a été présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2013.**